

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 13

Artikel: Le bon motif
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212012>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 25 mars 1916 : Au drapeau fédéral. — Le mot propre (V. F.). — Distinguons ! — On moo que renasquavè (B.). — Valaisanneries du Conteur (M. Gabbut). — Il n'y en a plus chez nous. (J. Mulhauser.) — Jean de Brogny (A suivre).

AU DRAPEAU FÉDÉRAL

Les vers suivants furent composés par M. William de la Rive, à l'occasion d'une fête fédérale d'officiers qui eut lieu les 4, 5 et 6 août 1851, à Genève, et qui fut, dit la chronique, l'une des plus belles dont on ait gardé le souvenir.

Il n'est, sans doute, pas inutile, dans les temps troublés que nous vivons, de sonner l'appel au drapeau fédéral.

Il est à nous, notre libre avenir !
Ils disent : la Suisse est petite,
D'un seul pas on peut la franchir.
Halte-là ! Si les morts vont vite

[vrr.

Leur grande ombre, à jamais, reste pour nous cou-

Il est à nous, notre libre avenir !
Car la liberté veut des hommes
Constants et fiers de la servir.
Et nous, tout petits que nous sommes,
Sur son aile, jadis, elle sut nous grandir.

Il est à nous, notre libre avenir !
Où donc se trouvaient nos frontières,
Aux jours de sanglant souvenir ?
Et de la Suisse de nos pères
Le sol était-il donc plus rude à conquérir ?

Il est à nous, notre libre avenir !
Vont-ils se combler, tes abîmes ?
Tes torrents vont-ils se tarir ?
Vont-elles s'abaisser, tes cimes ?
Ou de tes fils déchus, Suisse vas-tu rougir ?

Il est à nous, notre libre avenir !
Nous qui vivons par cette gloire
Que six siècles n'ont pu flétrir,
Chérissons notre vieille histoire ;
A nous de la garder et de la rajeunir.

Il est à nous, notre noble avenir !
Morgarten, Grandson, jours de fête,
Si vous ne deviez revenir,
O Saint Jacques ! O sainte défaite !
Dans ton propre linceul, tu nous verrais dormir.

Il est à nous, notre libre avenir !
Tant qu'autour de la croix sacrée
Que le combat fait resplendir
La Suisse entière est une armée,
Par ce signe divin, prête à vaincre ou mourir.

Une maladie peu ordinaire. — Alors, Daniel, vous sortez de l'infirmerie ? Qu'aviez-vous donc « attrapé » ?

— Oh ! je sais pas pas au juste. Le médecin m'a dit que c'était les « perdrix roses ».

Le brave homme était atteint d'hyperhydrose (excès de transpiration).

La femme juste. — Quatrain d'un inconnu :

L'homme juste, selon le sage,
Pêche sept fois, et davantage ;
Mais la femme juste, combien ?
Ma foi, le sage n'en sait rien.

LE MOT PROPRE

C'ÉTAIT, il y a quelques années, dans la bonne ville de Moudon. Feu le préfet G. devisait, chez lui, avec un médecin de ses amis. Sur la table, un vin d'Aigle ou de Lavaux projetait ses feux dorés. Les deux hommes y faisaient honneur en honnêtes Vaudois, quand sur l'escalier retentit un bruit de socques et que, peu après, on heurta à la porte.

— Entrez ! fit le préfet.

Sur le seuil parut un jeune écolier, la mine peu glorieuse. Pressentant une admonition pour quelque cas d'indiscipline, le médecin s'esquiva discrètement. « Du tout ! du tout ! vous ne nous gênez nullement », dit le préfet, en prenant son ami par le bras et en le forçant à se rasseoir ; puis se tournant vers l'enfant :

— Que veux-tu, mon ami ?

— C'est le régent qui m'envoie.

— Ah ! ah !, et pourquoi l'envoie-t-il ici ?

— Parce que j'ai dit des vilaines raisons.

— Lesquelles ?

— J'ose pas les redire.

— Oh ! ici, tu n'as pas à te gêner... Voyons ces raisons.

Mais, baissant la tête, l'écolier se taisait. Alors le préfet, avec une pointe de curiosité qui adoucissait un peu sa voix :

— C'est donc bien terrible ?... Ecoute, mon ami, tu vas me répéter tout franc ce que tu as dit, cela vaudra beaucoup mieux.

— J'ai dit... j'ai dit : « M... ! »

— Ah ! tu as dit : « M... ! » s'écria le préfet en ouvrant toute grande la porte et en allongeant un coup de pied au petit polisson : « Ah ! tu as dit : « M... ! », eh ! bien : m... pour toi ! »

Heureux d'en être quitte à aussi bon compte, le gamin redescendit, bien vite l'escalier de la préfecture, dont les marches sonnaient gaîment sous ses sabots, et le paternel fonctionnaire revint trinquer avec le médecin, qui avait joui de la scène comme s'il eût été au théâtre.

V. F.

Le bon motif. — Un vieil aubergiste de campagne allait se retirer des affaires.

— Alors, me dit-on, vous remettez votre auberge ? lui demande un citoyen, qui était l'un de ses fidèles clients du dimanche.

— Hélas ! oui, je me suis décidé. On se fait vieux ; on a besoin de repos. Et puis, c'est surtout à cause de ma femme ; elle est de plus en plus ingambe, la pauvre.

Ces dames. — Cela se passe rue du Petit-Chêne.

Deux dames, cannes à la main, poudrées, chapeaux effarants, guêtres « colpurchic », descendent à la gare. L'une d'elles a les jambes en doutes de tonneaux.

Le marchand de meubles, qui est sur le pas de sa porte, fait à un ami :

— Dis ! regarde donc cette particulière, elle a les jambes à la Louis XV, comme mes fauteuils.

DISTINGUONS ! *

La question du patriotisme suisse est à l'ordre du jour. Elle n'est pas encore résolue, témoin les débats qui ont eu lieu ces dernières semaines aux Chambres fédérales. Entendons-nous. Le patriotisme suisse existe ; il n'est contestable ni affaibli ; mais on ne le conçoit pas de même façon partout, dans le pays. De là, des malentendus, des froissements regrettables entre Suisses latins et Suisses germaniques.

Oh ! sans doute, personne en Suisse ne songe à une scission ; d'abord parce que nous sommes tous attachés à notre pays beaucoup plus fortement que nous ne le voulons bien dire ; ensuite, parce que nous savons bien aussi que les uns comme les autres nous aurions tout à perdre et rien à gagner à cette triste solution. Mais les plus optimistes ne sauraient, en revanche, contester que nous en sommes encore à chercher la formule exacte de notre union et de notre commun patriotisme. Il ne le semblait pas, il y a deux ou trois ans. Il a fallu les événements actuels pour nous convaincre.

Et cette divergence d'idées est-elle, peut-être, le fait que l'on oublie trop que nous sommes, avant tout, une « confédération d'Etats » et non une république « unitaire », dans le sens propre du mot. Pas de centralisation à outrance ; ça ne prendrait plus.

Aussi est-il intéressant de relever quelques passages d'une lettre de Suisse, écrite au *Temps*, de Paris, par M. Edouard Chapuisat, sous le titre : *L'esprit public en Suisse*. Voici :

« L'esprit public, dans notre Confédération, accorde aux choses du dedans une importance beaucoup plus grande qu'aux affaires du dehors, et si le rôle international du pays est aujourd'hui considérable, c'est en vertu de traditions que le développement de la *realpolitik* n'a point réussi à anéantir dans les vingt-deux Etats souverains qui composent la Confédération.

» Je dis bien : la Confédération. Trop souvent, en effet, on assimile la Suisse à une république. Si telle était sa forme de gouvernement, ses discussions seraient infiniment plus dangereuses ; elles créeraient des divisions : trois races et trois cultures s'entre-choqueraient avec violence, au risque de piétiner l'unité nationale. Le principe qui est à la base de la Confédération écarte ce péril. Chaque canton conserve son droit absolu de manifester son opinion et d'agir sur celle des autres par des moyens pacifiques. A noter que la forme même du gouvernement n'entrant jamais en cause — puisque aussi bien la démocratie est ici d'essence, — le principal motif de dissension que puisse connaître un pays ne se présente jamais.

Puis après avoir fait allusion à l'affaire des colonels, M. Chapuisat continue :

» Le peuple suisse ne permettra pas qu'un relâchement moral ou même juridique nuise au développement d'un pays qui vaut plus, vis-à-vis de l'extérieur, par sa position morale que par sa configuration géographique.